



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### Deb Universal Wipes

#### 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

<b>NOM DU PRODUIT</b>	Deb Universal Wipes
<b>NO DE PRODUIT :</b>	UNV150W
<b>UTILISATION</b>	Produit pour nettoyage des mains.
<b>DISTRIBUTEUR</b>	DEB ARMA SAS BATIMENT A HALL 2 3/5 RUE DU PONT DES HALLES 94656 RUNGIS CEDEX Tel 01.41.80.11.30 FAX 01.45.12.97.26 cmerlin@debarma.fr
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE</b>	n° d'appel d'urgence ORFILA : 01.45.42.59.59

#### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Non considéré comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon la législation en vigueur.

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

**CLASSIFICATION (1999/45)** Non classé.

#### 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

##### INCI

Aqua  
Trideceth-6  
Dimethyl Glutarate  
Cocamidopropyl Betaine  
Propylene Glycol  
Dimethyl Adipate  
Dimethyl Succinate  
Iodopropynyl Butylcarbamate  
PEG-4  
PEG-4 Dilaurate  
PEG-4 Laurate  
Diazolidinyl Urea  
Parfum

#### 4 PREMIERS SECOURS

##### INFORMATIONS MÉDICALES

Pas de recommandations spécifiques de premiers soins notées.

##### INHALATION

Sans objet. Mode d'exposition improbable car le produit ne contient pas de substances volatiles.

##### INGESTION

Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent.

##### CONTACT AVEC LA PEAU

Rincer avec de l'eau.

##### CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

#### 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## Deb Universal Wipes

### MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

### PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

## 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Éviter le contact avec les yeux.

### PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Non pertinent à cause de la petite quantité utilisée.

### MÉTHODES DE NETTOYAGE

Éliminer les déversements mineurs en rinçant à l'eau en abondance. Ne pas laisser les effluents contaminer les bassins et réseaux d'eau. Ne pas rejeter des quantités importantes à l'égout, mais les enlever à l'aide de matière absorbante.

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### PRÉCAUTIONS D'USAGE

Éviter le contact avec les yeux.

### PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 0°C et 40°C.

## 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### DESCRIPTION DES INGRÉDIENTS

Valeurs indicatives selon la Directive 91/322/CEE de la Commission.

### MESURES D'INGÉNIEURIE

Sans objet.

### PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandations spécifiques.

### PROTECTION DES YEUX

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection.

### MESURES D'HYGIÈNE

Se laver les mains après le contact.

## 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>ASPECT</b>	lingette
<b>COULEUR</b>	Blanc.
<b>ODEUR</b>	Caractéristique.
<b>VALEUR pH, SOLUTION CONCENTRÉE</b>	5.0-8.0

## 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### STABILITÉ

Stable aux températures normales.

### CONDITIONS À ÉVITER

Aucune condition connue n'est susceptible de donner lieu à une situation dangereuse.

### MATIÈRES À ÉVITER

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

### PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucunes dans les conditions normales.

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### INHALATION

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

## Deb Universal Wipes

### INGESTION

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

### CONTACT AVEC LA PEAU

En cas d'utilisation normale, aucune irritation de la peau n'est à prévoir.

### CONTACT AVEC LES YEUX

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### ÉCOTOXICITÉ

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

### MOBILITÉ

Ce produit est soluble dans l'eau.

### POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

### DÉGRADABILITÉ

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### TOXICITÉ AIGÛE POUR LES POISSONS

Ne pas considéré comme toxique pour les poissons.

## 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit.

### MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**NOTES POUR LE TRANSPORT** Non classé.

#### ROUTIER

**NOTES POUR LE TRANSPORT** Non classé.

#### PAR RAIL

**NOTES POUR LE TRANSPORT** Non classé.

#### MARITIME

**NOTES POUR LE TRANSPORT** Non classé.

#### AÉRIEN

## 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

### PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

NC Non classé.

### CONSEILS DE PRUDENCE

NC Non classé.

### DIRECTIVES EUROPÉENNES

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

## 16 AUTRES INFORMATIONS

### COMMENTAIRES DE MISE À JOUR

Nouvelle Fiche de Données de Sécurité (FDS) conforme à l'annexe 2 du règlement REACH

**DATE DE RÉVISION** 15/02/2011

**Deb Universal Wipes****NO DE REV. /REPL. FDS** 4  
**GÉNÉRÉE LE****AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ**

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.